

Directive Cadre sur l'Eau

Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027

Communauté de Communes de la Porte
des Vosges Méridionales



**PRÉFET
DES VOSGES**

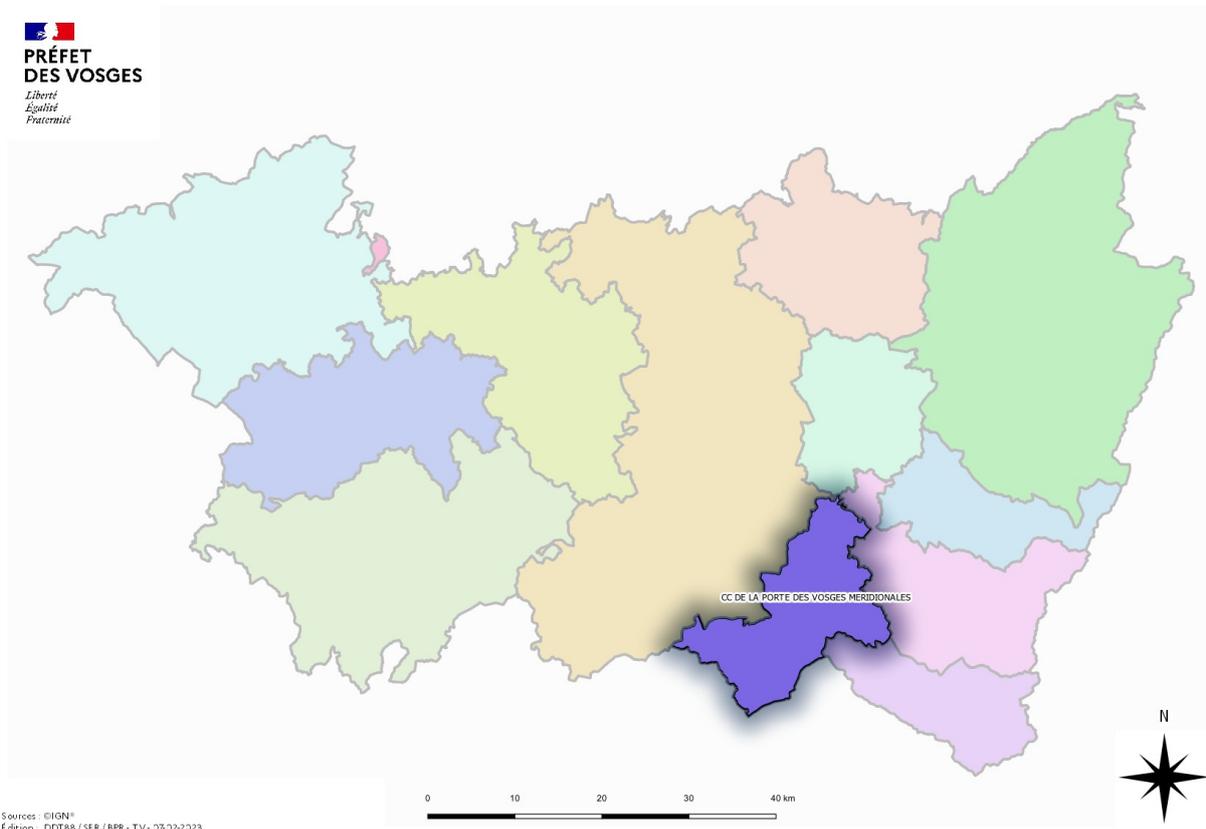
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission Inter-Services de l'Eau
et de la Nature du département
des Vosges**

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux concernant l'état des masses d'eau européennes (cours d'eau et eaux souterraines).

Sa déclinaison départementale est matérialisée par le PAOT, qui constitue la feuille de route partagée pour l'atteinte du bon état des eaux. Le PAOT recense une liste concrète et opérationnelle d'actions pour plusieurs thématiques (préservation des milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, accès à l'eau potable), à mettre en œuvre dans la perspective de reconquête des milieux. Ces actions ont été identifiées pour la période 2022-2027 et feront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'État et de ses opérateurs (agences de l'eau).

L'acquisition par les communautés de communes et d'agglomérations de nouvelles compétences en matière d'eau (GEMAPI / assainissement / eau potable) a amené les services de l'État à proposer une vue d'ensemble des actions PAOT à l'échelle des EPCI. Cette plaquette présente les différentes actions du PAOT 2022-2027 retenues pour la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, et a pour objectif de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions par l'EPCI



Un objectif européen : le bon état des masses d'eau

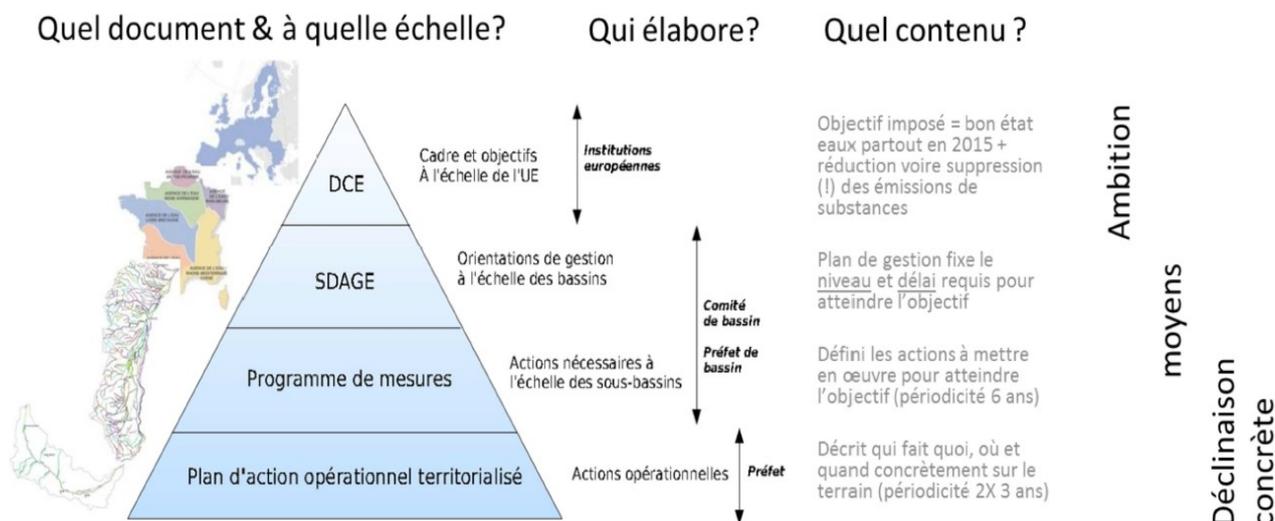
Il s'agit d'un objectif décrit et précisé dans la directive cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des obligations de résultats à diverses échéances (de 2015 à 2027). Cette directive a été transposée en droit français le 21 avril 2004 (loi n° 2004-338) puis dans le Code de l'environnement (articles L. 212-1 et suivants).

Les principales orientations de la directive concernent la protection des ressources en eau, la prévention et réduction des pollutions, l'amélioration des écosystèmes aquatiques (faune, flore, milieu), ou encore la mise en place de plan de gestion des eaux.

Le « bon état » des masses d'eau, objectif de la DCE, est défini :

- comme le bon état écologique (présence de biodiversité, morphologie du cours d'eau diversifiée, continuité écologique assurée...) ET le bon état chimique (taux conforme de substances dangereuses) pour les masses d'eau de surface (par exemple une rivière),
- comme le bon état chimique ET le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines (par exemple une nappe phréatique).

Une déclinaison multiple jusqu'à l'échelle départementale



Un résultat : le PAOT 2022-2027, une liste d'actions opérationnelle

Le PAOT formalise les actions prioritaires identifiées par l'État et ses opérateurs (agences de l'eau), en vue d'améliorer l'état des masses d'eau. A ce titre, sa mise en œuvre fait l'objet d'une intervention prioritaire de l'État et des agences de l'eau. La mise en œuvre peut se faire action par action. Toutefois, l'inscription d'une action au PAOT, si elle constitue une condition nécessaire, n'est pas suffisante pour obtenir un financement des agences de l'eau, qui en apprécient l'opportunité au cas par cas. A l'inverse, la mise en œuvre du programme d'actions global dans le cadre des outils contractuels proposés par les agences (exemple du contrat de territoire « Eau et climat » de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permet, à travers une vision transversale de l'eau dans les territoires, de garantir d'une part la cohérence dans la réalisation du programme et d'autre part une visibilité financière programmatique pour les maîtres d'ouvrages, les aides de l'agence étant alors contractualisées pluriannuellement. Réaliser le programme du PAOT dans un cadre contractuel constitue un levier important d'aménagement durable du territoire.

La direction départementale des territoires des Vosges et les agences de l'eau se tiennent à votre disposition pour étudier tout projet de mise en œuvre du PAOT dans le cadre d'une démarche territoriale.

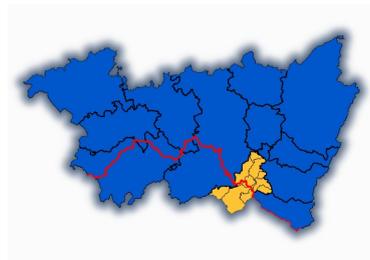
Enjeux du territoire : Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Population 2020 : 30220 hab

superficie : 261 km²

villes principales : Remiremont, Saint-Nabord

compétences : la CCPVM a lancé une étude pour la prise de compétence eau et assainissement, qui sera effective au 1er janvier 2026



Caractéristiques

Nombre total de masses d'eau de rivière	12
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	85
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
Nombre total de masses d'eau souterraine	5

Principaux enjeux et actions à mener

-  Limites bassins versants élémentaires
-  Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Etat écologique

-  Très bon état
-  Bon état
-  Etat moyen
-  Etat médiocre
-  Mauvais état
-  Indéterminé

Enjeux et actions à mener

-  Agriculture
-  Collectivités
-  Industrie et artisanat
-  Milieux aquatiques
-  Ressource en eau



Assainissement

Les enjeux d'assainissement concernent les rejets domestiques et urbains (eaux non ou mal traitées, rejets diffus), mais également les rejets industriels (notamment ICPE, ayant un impact sur l'état chimique des cours d'eau) et un certain nombre de communes ne disposent pas d'un système d'assainissement performant ou adapté. C'est notamment le cas de Plombières-les-Bains et Le Val d'Ajol. L'agglomération de Saint-Nabord a engagé la construction d'une nouvelle STEU.

Un certain nombre de communes présente des non-conformités plus ou moins importantes de leurs systèmes d'assainissement collectif, qui doivent être corrigées.

Milieux aquatiques

Le département des Vosges connaît depuis ces dernières années des épisodes de tension croissants vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Dans ce contexte, la préservation des cours d'eau et des zones humides apparaît comme étant une des solutions pouvant favoriser la résilience des territoires face au dérèglement climatique et ses conséquences sur la raréfaction de la ressource et le déclin de biodiversité.

Du fait de sa position géographique aux portes du massif Vosgien, à cheval sur les Bassins Rhone Méditerranée Corse et Rhin Meuse, la CCPVM est un territoire stratégique pour la mise en œuvre du PAOT. Les actions sont réparties autour de deux bassins versants hydrographiques, le secteur Moselle/Moselotte au Nord, la Combeauté et l'Augronne au Sud. Le territoire présente une importante diversité de milieux avec des ruisseaux dynamiques en têtes de bassins versants jouant le rôle de réservoirs biologiques et des rivières plus larges, profondes et méandreuses dans les vallées autour desquelles s'est développée l'urbanisation et les activités économiques. Historiquement les industries ont profité de la force motrice de l'eau ce qui induit un nombre important d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. Les enjeux majeurs du territoire consistent à préserver les milieux en bon état écologique, restaurer la continuité et engager des programmes de restauration afin de reconquérir la qualité de l'eau et des milieux.

Parmi les différentes mesures déclinées au sein du programme d'action, on retrouve notamment :

- L'identification, la restauration et la préservation des zones humides qu'elles soient remarquables ou ordinaires (études, travaux, acquisitions),
- L'équipement des ouvrages liés à la production hydroélectrique avec des dispositifs de montaison et de dévalaison piscicole, de rétablissement du transit sédimentaire et de respect des débits réservés,
- La neutralisation des obstacles à la continuité (remplacement d'ouvrages, contournements, effacements)
- L'engagement de programmes de restauration hydromorphologique des cours d'eau impliquant la prise en compte du fonctionnement des milieux dans leurs multiples dimensions (lit mineur, lit majeur, liens avec les nappes) et la préservation des écosystèmes associés tels les annexes hydrauliques, les champs d'expansion de crue ou encore les zones humides.

L'intégration de la multifonctionnalité des cours d'eau dans les projets d'aménagement et les programmes d'actions qui en découlent participera à la reconquête de la qualité biologique et physico-chimique des masses d'eau et contribuera à l'atteinte du bon état.

Les maîtres d'ouvrages identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'action sont notamment les propriétaires privés comme les exploitants de centrales hydroélectriques, les communes, la CCPVM et le Syndicat Moselle Amont dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de GEMAPI. Les services de l'État seront également mobilisés pour mettre en œuvre les procédures réglementaires visant à permettre le déploiement des programmes d'actions mais également pour engager des procédures administratives visant à restaurer la continuité écologique.

La préservation des milieux aquatiques nécessite un engagement politique, humain et financier s'inscrivant dans la durée afin que les services écologiques rendus par les milieux participent au développement durable du territoire et constitue un véritable capital naturel au service de l'intérêt général.

Présentation des actions

Les actions retenues pour le territoire sont présentées dans la carte ci-dessous



Légende des actions PAOT

MILIEUX AQUATIQUES

-  Renaturation et restauration des cours d'eau (bassin versant spécifique)
-  Actions sur les obstacles à l'écoulement pour rétablir la continuité des cours d'eau (localisation ROE)
-  Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau bassin versant spécifique
-  Réhabilitation écologique des plans d'eau masse d'eau plan d'eau
-  Gestion des zones humides bassin versant spécifique

Equilibre sédimentaire et profil en long des cours d'eau

-  (point central de la masse d'eau rivière)
-  masse d'eau rivière

RESSOURCES

-  Economie eau (Particuliers et collectivités) (localisation commune)
-  Ressource complémentaire (localisation commune)
-  Economie eau (Industries et artisanat) (localisation AIOT ou commune)

Economie eau (Agriculture)

-  point central de la masse d'eau rivière
-  masse d'eau rivière

ASSAINISSEMENT

-  Etudes globales ou schémas directeurs en assainissement (localisation commune)
-  Gestion des eaux pluviales (localisation commune principale)
-  Actions de réhabilitation ou de création d'un réseau d'assainissement (localisation commune)
-  Actions de reconstruction ou de création de STEU (localisation commune)
-  Equipement d'une STEU (localisation STEU)
-  Assainissement non collectif (localisation commune)
-  Stockage de boues de STEU (localisation STEU)

POLLUTIONS DIFFUSES TOXIQUES

-  localisation STEU
-  enveloppe des communes concernées par la STEU

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  limite des epci
-  Limite de bassin RM / RMC
-  limite du département
-  communes > 1000 hab

Détail des actions 2022-2027 - CCPVM

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Agriculture	COMMUNE D'ELOYES - MAIRIE	ELOYES	Elaborer un plan d'action AAC - captage PUIITS DE LA JETEE 1	AGR0503	CR209;CG114	AE - RHIN-MEUSE
Assainissement	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT, VECOUX	Gestion intégrée des Eaux pluviales	ASS0201	CR208	DDT - VOSGES
Assainissement	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	SAINT-AME	Gestion intégrée des Eaux pluviales	ASS0201	CR224	DDT - VOSGES
Assainissement	SIVOM DE L'AGGLOMERATION ROMARIMONTAINE	REMIREMONT	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU	ASS0701	CR209	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT - MAIRIE	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR224	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	ELOYES	ELOYES	Création d'une zone de rejet végétalisée en sortie de la STEP	MIA0203	CR210	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	REMIREMONT	Restauration sur la masse d'eau Moselle 1 (Structuration de la Maitrise d'ouvrage)	MIA0203	CR208	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR226	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	GAEC de LA ROCHOTTE	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE47834_ Seuil d'irrigation agricole DES MITREUCHES	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	GAEC de LA ROCHOTTE	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	Restauration continuité écologique _ROE3839_ Seuil de la Chêneau	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	Restauration continuité écologique _ROE3828_ Seuil d'irrigation de Rochnaunet	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	VENTS DE BELMONT	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT, SAINT-AME	Restauration continuité écologique _ROE3856_ Seuil des Prés Broquin-barrage hydroélectrique	MIA0304	CR224	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	ELETRICITE D ELOYES	ELOYES	Restauration de la continuité écologique _ROE50861_ Barrage des Filatures KIENER	MIA0304	CR209	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		ELOYES	Restauration de la continuité écologique _ROE59096_	MIA0304	CR209	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE47832_ Seuil d'irrigation St Etienne Les Remiremont	MIA0304	CR209	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SAS CENTRALES DES MOINES	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE47833_ Seuil de prise d'eau VNF et de la Centrale des Moines	MIA0304	CR209	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques		SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	Restauration continuité écologique _ROE3837 Seuil d'irrigation de l'ancienne scierie	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	soit DIR EST ou soit société TSHUPP ENERGIE	SAINT-NABORD, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	Restauration continuité écologique _ROE3849 Seuil en rivière	MIA0304	CR209	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration continuité écologique _ROE105982 Vannage dans VECOUX (seuil en rivière)	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SCI BLEU SAPIN	VECOUX	Restauration de la continuité écologique _ROE105983 Seuil canal de VECOUX	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration de la continuité écologique _ROE105984	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration de la continuité écologique _ROE105985	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration de la continuité écologique _ROE105988	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration de la continuité écologique _ROE105989	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration de la continuité écologique _ROE105990	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration de la continuité écologique _ROE105991 Réserve incendie	MIA0304	CR221	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VECOUX	Restauration continuité écologique _ROE3811 Seuil d'irrigation des Mortes	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	GIRMONT-VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE71450 Pont de la Vêche	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4212 Seuil de l'ancien moulin VAL D'AJOL	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4216 Seuil de l'ancienne usine Fleurot	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	Société E.C. ENERGIE, M. FERNANDEZ	LE VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4218 Seuil de prise d'eau de la centrale de la croix	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4227 Seuil de prise d'eau du canal usinier de Faymont	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE-VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4239 Seuil du chalet LE VAL D'AJOL	MIA0301	DR687B	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE-VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4223_ Seuil de la prise d'eau de la centrale des mousses	MIA0301	DR11725;DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE-VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4224_ Barrage de la retenue des mousses	MIA0301	DR11725;DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	LE-VAL-D'AJOL et FOUGEROLLES	Restauration de la continuité écologique _ROE9612_ Étang d'Avaux	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE-VAL-D'AJOL, GIRMONT-VAL-D'AJOL	Restauration de la continuité écologique _ROE4229_ Digue de l'étang d'HERIVAL	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE DE PLOMBIERES LES BAINS - MAIRIE	PLOMBIERES-LES-BAINS	Restauration de la continuité écologique sur la traversée souterraine de l'agglomération de Plombières _ROE4234	MIA0301	DR687B	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	PLOMBIERES-LES-BAINS	Restauration de la continuité écologique _ROE4237	MIA0301	DR687B	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE114198_ Remplacement par un pont cadre	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE114687_ Remplacement par un pont cadre	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE114756_ Remplacement par un pont cadre	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	PLOMBIERES-LES-BAINS	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE113835_ Seuil de la prise d'eau de la tréfilerie du blanc murger	MIA0301	DR687A	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE124131_ Remplacement par un pont cadre	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	LE VAL-D'AJOL	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE4204	MIA0301	DR687C	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES	LA FORGE, SAINT-AME, LE SYNDICAT, CLEURIE	Restauration des cours d'eau - structuration de la maîtrise d'ouvrage	MIA0203	CR225	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE VECOUX - MAIRIE	VECOUX	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR208;CR221;CG103;CG114	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	A définir	LE VAL-D'AJOL	Amélioration de la gestion des débits à la microcentrale des Mousses	RES0601	DR11725	DDT - VOSGES